

Veillez répondre aux questions du rapport sur l'accessibilité 2016 ci-dessous.

N'y répondez que si elles s'appliquent à votre organisation. Veillez lire les sections grisées pour voir si chaque ensemble de questions s'applique à votre organisation.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez lire le document intitulé « Directives » qui a été joint au courriel que la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario vous a envoyé.

**Remarque :** La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)* exige que les organisations déposent des rapports sur les normes d'accessibilité auxquelles elles sont assujetties. En vertu de la Loi, le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs dans un rapport sur l'accessibilité en vertu de la *LAPHO* constitue une infraction.

**Toutes les organisations doivent répondre aux questions suivantes.**

## Questions du rapport de conformité sur l'accessibilité

1. Est-ce que votre organisation affiche un avis dans un endroit bien en vue de votre établissement, sur votre site Web ou à l'aide de toute autre méthode raisonnable lorsque survient toute perturbation temporaire des installations ou des services que les personnes handicapées utilisent pour accéder aux biens ou aux services de votre organisation, incluant la raison, la durée et toute solution de rechange offerte?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
Est-ce que votre organisation continue de se conformer aux exigences de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 427/09), comme l'indique le rapport de conformité sur l'accessibilité de 2010?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
2. Votre organisation a-t-elle élaboré et mis en œuvre un plan d'accessibilité qui est affiché en ligne et peut-elle fournir le plan dans un format accessible sur demande?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
3. Votre organisation prend-elle en compte les options d'accessibilité lors de la conception, de l'obtention ou de l'acquisition de guichets libre-service?	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
4. Votre organisation prépare-t-elle des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail destinés aux employés handicapés?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
5. Votre organisation avise-t-elle ses employés et le public de la disponibilité de mesures d'adaptation dans le cadre de son processus de recrutement?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
6. Votre organisation fournit-elle des renseignements à jour à ses employés à propos de ses politiques de soutien des employés handicapés?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>

7. Est-ce que votre organisation fournit à ses employés handicapés des renseignements en format accessible ou au moyen d'aides à la communication sur demande?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
8. Est-ce que votre organisation a élaboré et mis en place un processus écrit régissant l'élaboration de plans d'adaptation individualisés et documentés pour les employés handicapés?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
9. Votre organisation a-t-elle un processus de retour au travail documenté à l'intention de ses employés qui sont absents en raison d'un handicap ou qui ont besoin de mesures d'adaptation liées à leur handicap afin de reprendre leur travail?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
10. Votre organisation tient-elle compte des besoins en matière d'accessibilité des employés ainsi que de leurs plans d'adaptation individualisés lorsqu'elle a recours à des processus de gestion du rendement, qu'elle offre des possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels et qu'elle réaffecte des employés handicapés?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
11. Votre organisation est-elle préparée à fournir des procédures d'urgence, des plans ou de l'information sur la sécurité publique sur demande et en formats accessibles ou au moyen d'aides à la communication?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
12. Votre organisation se conforme-t-elle encore aux exigences de la Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics, énoncées à la Partie IV.1 du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (Règlement de l'Ontario 191/11)?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
13. Est-ce que l'ensemble des sites Web de votre organisation se conforment aux lignes directrices sur l'accessibilité aux contenus Web 2.0 du World Wide Web, niveau AA (sauf lorsque cela n'est pas exigé)?	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input checked="" type="checkbox"/>

### Commentaires généraux

Si vous avez des commentaires au sujet du rapport sur l'accessibilité de votre organisation, veuillez les énoncer ci-dessous.

**Point 3** Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario n'a pas de kiosques libre-service. Cette question ne s'applique donc pas.

**Point 13** Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario a engagé un vérificateur pour évaluer notre site Web. Ce vérificateur a conclu que certains éléments de ce site n'étaient pas à la hauteur des normes d'accessibilité WCAG 2.0 niveau AA. Notre Bureau procède aux rectifications requises. Entre-temps, il fournira des renseignements en format accessible, sur demande.

# Rapport sur l'accessibilité 2016 Déclaration de certification

La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) exige que les organisations déposent des rapports sur les normes d'accessibilité auxquelles elles sont assujetties. L'article 15 de la Loi exige que les rapports sur l'accessibilité comprennent une déclaration attestant que l'ensemble des renseignements requis a été fourni et que ces renseignements sont exacts. Cette déclaration doit être signée par une personne qui a l'autorité de lier l'organisation.

**Remarque :** En vertu de la Loi, le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs dans un rapport sur l'accessibilité en vertu de la LAPHO constitue une infraction.

## Déclaration de certification du rapport sur l'accessibilité

Tous les champs sont obligatoires.

**Les trois énoncés ci-dessous doivent être cochés avant de transmettre le rapport :**

- X J'atteste que j'ai l'autorité de lier mon organisation.
- X J'atteste que tous les renseignements requis ont été inclus dans le présent rapport.
- X J'atteste que les renseignements fournis dans le présent rapport sont exacts.

**Date de la certification (aaaa/mm/jj) :** 2016/12/30

**Signature :** Wendy Ray

### Renseignements sur le certificateur

Organisation :

Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario

Prénom :

Wendy

Nom de famille :

Ray

Titre du poste :

Avocate générale

Adresse électronique :

wray@ombudsman.on.ca

Numéro de téléphone :

(416) 586 - 3300 Poste : 3513